



L'HONORABLE CHANTAL LAMARCHE
JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Palais de Justice de Longueuil

1111, Jacques-Cartier est bureau 147 Longueuil (Québec) J4M 2J6
Téléphone: 450-646-4023 – Télécopieur: 450-928-7754

Longueuil, le 23 juillet 2019

Me Marie-Ève Landreville, Bâtonnière

Objet : Projet pilote d'homologation de consentement en droit de la famille
 sous enveloppe

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à la demande du Barreau de Longueuil, nous mettrons sur pied un projet pilote d'homologation de consentement et de reconduction d'ordonnance sous enveloppe en matière familiale.

Le projet pilote sera en place du 3 septembre 2019 au 20 décembre 2019.

Ce projet pilote, permettra aux avocats qui le désirent, d'obtenir l'homologation d'un consentement intérimaire, provisoire ou final et la reconduction de consentement d'une ordonnance de sauvegarde jusqu'à trois reprises à l'aide d'un formulaire, sans avoir à présenter leur demande devant le greffier spécial. Le formulaire devra être déposé avant midi le jour de la présentation de la demande dans une boîte à cet effet située dans la salle 1.17. Le procès-verbal sera transmis aux avocats par courriel seulement dans les 48 heures.

Dans l'éventualité où les modalités, et conditions énoncés au formulaire et aux instructions ne sont pas respectées et le dossier sera automatiquement reporté sine die, et ce, sans avis aux avocats.

Je joins à la présente le formulaire et les instructions à suivre.

À défaut de recevoir un procès-verbal dans les 48 heures, les avocats devront comprendre que dossier a été reporté sine die et faire un nouvel avis de présentation. Il sera inutile d'appeler au palais de justice pour connaître les raisons du refus.

L'objectif est d'alléger le processus d'homologation de consentement et de reconduction d'ordonnance tant pour les avocats que pour le personnel du palais de justice et de réduire les coûts de ces procédures pour les justiciables. Nous

croions en effet que si les modalités et conditions sont scrupuleusement suivies, vos membres réduiront leur temps de présence à la cour et les dossiers en salle 1.17 devraient procéder plus rapidement.

Un processus similaire est en place dans le district de Montréal et semble être apprécié tant des avocats que du personnel de la Cour.

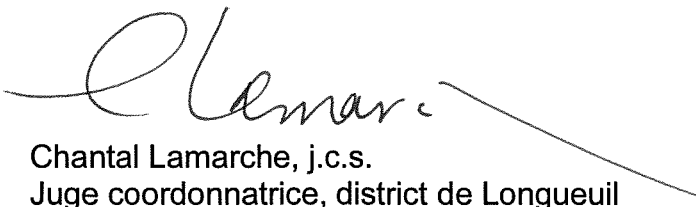
Aucune copie du formulaire ne sera disponible au palais de justice. Nous vous invitons donc à publier les instructions et le formulaire ci-joints sur le site internet du Barreau de Longueuil. Nous avons indiqué dans les instructions que le formulaire est disponible sur le site du Barreau de Longueuil. Merci de m'aviser rapidement si ce n'est pas possible. Comme ce projet pilote ne vise que le district de Longueuil, nous ne pouvons mettre le formulaire sur le site de la Cour supérieure du Québec.

Je vous invite à me faire part de tout commentaire à l'égard de ce projet pilote et je vous suggère une rencontre ou une téléconférence à la mi-décembre pour faire le point.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous signaler qu'un certain laxisme semble s'être installé pour les demandes de remise de moins de trois semaines (15 jours ouvrables) en matière civile et familiale.

Dorénavant, les greffiers spéciaux appliqueront strictement la règle voulant que les remises ne soient accordées que pour un minimum de trois semaines (15 jours ouvrables), y compris la première. Des remises d'une trop courte durée occasionnent trop de manutention de dossiers et souvent le dossier n'a pas le temps d'être inscrit au rôle pour la date de remise ce qui occasionne des retards dans les salles 1.17 et 1.15. Bien entendu, les greffiers spéciaux conserveront leur discrétion pour les cas exceptionnels. Je vous invite à informer vos membres du resserrement de la règle concernant les remises.

Je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.



Chantal Lamarche, j.c.s.
Juge coordonnatrice, district de Longueuil

CL/cb

c.c. Me Sylvie Guérin, Présidente du comité du droit de la famille
Me Renée Giroux, Greffière spéciale
Me Ada Fan, Greffière spéciale
Me Charles Lussier, Greffier spécial
Madame Line Bernier, Directrice du Palais
Madame Michèle Cuerrier, Directrice du greffe civil

Projet pilote pour homologation de consentement intérimaire (sauvegarde), provisoire ou finale et reconduction d'ordonnance de sauvegarde sous enveloppe en matière familiale.

INSTRUCTIONS

1. Aux avocats et aux parties qui le souhaitent, une demande d'homologation d'un consentement intérimaire, provisoire ou final et la reconduction d'une ordonnance de sauvegarde (**pour les trois premières reconductions seulement**) pourront se faire à l'aide d'un formulaire plutôt que de présenter la demande devant un greffier spécial en salle 1.15;
2. Seul le formulaire ci-joint peut être utilisé pour l'homologation d'un consentement ou la reconduction d'une ordonnance de sauvegarde, accompagné des documents appropriés. Aucun formulaire vierge ne sera disponible au palais de justice. Le formulaire est disponible sur le site du Barreau de Longueuil;
3. Le formulaire doit être rempli de manière lisible et signé par toutes les parties ou leur avocat;
4. Le formulaire doit être mis dans une **enveloppe blanche (8 1/2 X 11)** en indiquant sur l'enveloppe le numéro du dossier au rôle papier (pas au rôle électronique). Aucune enveloppe ne sera disponible au palais de justice;
5. L'enveloppe doit être déposée dans la boîte à cet effet située dans la salle 1.17 **avant midi** le jour de la présentation de la demande d'homologation ou de renouvellement;
6. Le procès-verbal homologuant le consentement ou reconduisant une ordonnance accompagné du formulaire sera communiqué aux avocats ou à la partie se représentant seule dans les **48 heures et uniquement par courriel**. Il est donc important d'écrire lisiblement les adresses courriel sur le formulaire;
7. Si dans les 48 heures le procès-verbal n'est pas reçu, les avocats et les parties devront comprendre que le dossier a été remis sine die parce que leur demande d'homologation ou de reconduction est non conforme aux conditions et modalités applicables et faire un nouvel avis de présentation pour leur demande en salle 1.17. **Il est inutile d'appeler au palais de justice pour connaître la raison pour laquelle la demande sous enveloppe est non conforme.**

DEMANDE D'HOMOLOGATION OU DE RECONDUCTION SOUS ENVELOPPE

(un seul formulaire par dossier)

Date : _____

No au rôle :

Numéro de Cour : 505-

Nous demandons que (*un seul choix à cocher*) :

- 1- L'**entente pour ordonnance de sauvegarde** ci-jointe, signée le _____, soit homologuée pour valoir jusqu'au _____ (minimum **15 jours** ouvrables).
- 2- L'**entente pour ordonnance provisoire** ci-jointe, signée le _____ soit homologuée pour valoir jusqu'au _____ (date du procès).
- 3- L'**entente** signée le _____ soit homologuée de manière **finale** et nous attestons que les documents nécessaires sont au dossier lorsque requis (Annexe I et Formulaires 444). Dans la mesure où celle-ci ne pourrait être homologuée de façon finale, nous convenons que le dossier soit reporté au _____ (minimum **15 jours** ouvrables) avec homologation de ladite entente de façon intérimaire si possible jusqu'à cette date.
- 4- L'**ordonnance** rendue le _____ soit **reconduite du consentement** de l'ensemble des parties pour valoir jusqu'au _____ (minimum **15 jours** ouvrables) Maximum trois reconductions.

Déposé par :

(SIGNÉ PAR TOUTES LES PARTIES)

_____ (signature)

_____ (signature)

Me _____ (nom)

Me _____ (nom)

Courriel : _____

Courriel : _____

N.B. : La demande faite sous enveloppe **BLANCHE** doit être déposée dans à l'endroit désigné en salle 1.17 avant 12 h, la journée où l'ordonnance vient à échéance à défaut de quoi, le dossier sera reporté sine die.

La directive **fixant à trois le nombre de remises sans autorisation demeure en vigueur et toute demande de remise additionnelle devra être autorisée par le greffier spécial ou le juge et ne pourra donc être demandée par l'entremise de la présente.**